

LE FRANCO-CANADIEN,

ORGANE DU DISTRICT D'IBERVILLE.

I. Bourguignon, Imprimeur-Propriétaire.

Rédigé par un Comité de Collaborateurs.

NEW-YORK.

Le parti républicain a enfin officiellement élevé la voix, par l'organe de son chef le plus ancien et le plus reconnu, qui doit être en même temps le chef futur de l'administration de M. Lincoln.

Ce double titre ajoutait une valeur considérable au poids que la parole de M. Seward a toujours eu par elle-même. La gravité des circonstances convertissait en anxiété l'empressement curieux que provoquent toujours les orateurs de renom. Il ne faut donc pas s'étonner si les galeries du Sénat se sont trouvées insuffisantes samedi pour l'auditoire qui les avait envahies dès le matin. Un moment, la foule féminine qui n'avait pu y trouver place avait même reflué jusque dans l'hémicycle de la salle des séances; mais pour cette fois les immunités qui rendent à peu près permis au beau sexe américain ont été méconvenues. Le Sénat a compris qu'il s'agissait en cette occasion d'autre chose que de se donner en spectacle et qu'il y aurait manqué de dignité à laisser envahir en théâtre oratoire l'enceinte où allait s'agiter les destinées de l'Union. L'hémicycle a été évacué par ordre du président:

Si grande néanmoins que fut l'attente soulevée, le sénateur de New-York l'a dépassée, au double point de vue de l'éloquence et de la nouvelle position politique qu'il a prise.

Il y a longtemps que nous professons, pour le talent de M. Seward, une estime égale au peu de sympathie, que nous inspirent ses doctrines. Nous sommes heureux de pouvoir aujourd'hui payer un même tribut d'éloges au fond et à la forme de son discours, à l'homme politique aussi bien qu'à l'orateur. Nous dirons même plus. Sous le poli littéraire et l'habileté laborieuse de ses précédentes harangues, perceait pour nous quelque chose de froid, de compassé, de perdue presque, qui détruisait en partie le charme du langage, son bien-être était plutôt encore l'adresse d'un rhéteur rompu à envelopper richement sa pensée, que l'éloquence d'un orateur véritable. Si la comparaison ne courait le risque de paraître ambitieuse, nous dirions que sa parole évoquait l'image d'une lame d'acier dissimulée sous un fourreau de velours. Cette fois, au contraire, son talent, échauffé en quelque sorte par une pensée chaleureuse, rayonne d'un éclat sans mélange. Jusque-là il avait presque invariablement parlé en homme de parti; samedi, il a parlé en homme d'État et en bon citoyen. La différence de sa manière peut du reste se mesurer à la différence de son succès: il avait souvent entraîné, enflammé, indigné son auditoire; pour la première fois il l'a ému.

Ce n'est point, du reste, avec ses eules traditions personnelles qu'il a su rompre; c'est avec toutes les habitudes de lieux communs, de clinquant, de fatras, qui font les trois quarts du temps les frais de l'art oratoire américain. A ce titre, autant que pour son importance actuelle, son discours du 12 janvier 1861 mérite une page à part dans les annales du Congrès.

Dès les premières phrases, il a pénétré au cœur de la situation, non pour se perdre dans un dédale d'arguties, de sophismes, de récriminations; mais en écartant au contraire tout ce qui aurait pu obscurcir ou voiler la vérité. Il a eu le rare courage de proclamer que l'Union est en danger de perdition et que ce n'est pas avec aucune des vaines discussions qu'on s'est égaré jusqu'ici

qu'il faut espérer de la sauver. Chicaneur sur l'esclavage, sur le droit de sécession ou celui de coërcition, c'est perdre un temps précieux et rien de plus. Il s'agit d'attaquer le mal dans sa racine, et pour cela tous les partis doivent d'un commun accord abdiquer leurs titres, leurs divisions, se fonder dans le seul nom et l'unique sentiment de citoyens américains.

L'abnégation qu'il demande à tous, il en a le premier résolument donné l'exemple. Les quatre points, dans lesquels il a résumé ce qu'il appelle ses propositions de paix, constituent une des abdications de doctrine les plus complètes auxquelles ait jamais pu se résigner un chef de parti. A lire cette reconnaissance explicite du droit de propriété sur les esclaves, cette offre empressée de toutes les garanties désirables pour la restitution des nègres fugitifs, cet engagement à perpétuité de non intervention absolue dans le principe de l'esclavage, cette promesse de législation pénale contre tout fauteur abolitionniste, — à lire tout cela, qui reconnaît le célèbre instigateur de "l'irrépressible conflit"? Même sur le point capital de l'introduction de l'esclavage dans les territoires, M. Seward fait plus de la moitié du chemin vers le Sud: il consent à ce que le Kansas une fois admis dans l'Union, tout le reste du domaine public soit divisé en deux grands États, dont un seul sera interdit à la servitude forcée. Il voit toutefois, à l'exécution immédiate de ce plan des difficultés constitutionnelles qui lui font considérer comme nécessaires une révision du pacte fédéral par la nation elle-même. Et comme, d'autre part, les circonstances actuelles lui paraissent peu favorables pour un appel au peuple, il croit devoir se contenter de le poser en principe, et d'en ajourner la réalisation à des temps plus calmes — dans un, deux ou trois ans.

La se trouve l'unique réticence à cet ensemble inattendu de concessions. Mais cette réticence même est plus apparente que réelle. A vrai dire, nous n'y voyons qu'une de ces clauses protectrices, sous lesquelles les négociateurs prêts à capituler voient l'abandon graduel de leurs exigences; et l'on aurait mauvaise grâce à vouloir que le chef du parti républicain n'eût pas même gardé ce dernier semblant de résistance pour masquer sa retraite. Le fait seul de classer ouvertement l'appel au peuple parmi les doctrines gouvernementales, constitue un engagement moral indirect de l'accepter immédiatement, s'il doit devenir la ressource suprême du salut commun. En rapprochant d'ailleurs ce passage d'un autre où M. Seward déclare qu'il ne faut point songer à un compromis congressionnel, on est autorisé à conclure qu'il demande l'ajournement de l'appel au peuple, par pure forme et sans croire *in petto* cet ajournement possible. Mais c'eût été véritablement trop exiger que de vouloir qu'il proposât lui-même un scrutin d'où doit sortir en quelque sorte un désaveu national pour son passé tout entier.

On dit qu'à la fin de ce discours, M. Wade (de l'Ohio) se serait écrié: "Quelle chute!" Oui, sans doute, quelle chute et aussi quelle leçon pour les hommes qui avaient fini par enserrer le pays dans l'étroit horizon de l'esprit de parti. Mais au point de vue de l'idée nationale, il n'y a là qu'une belle et grande victoire.

Ce n'est pas qu'il faille s'attendre à voir de prime-abord les "propositions de paix" de M. Seward accueillies avec un enthousiasme général. Tant s'en faut. Déjà nous entendons retentir autour de nous les repro-

ches de faiblesse et de palinodie d'un côté, de concessions hypocrites et forcées de l'autre. Il ne manquera pas de gens pour déprécier le revirement du sénateur de New-York en y cherchant des motifs étroits, personnels, intéressés: la crainte de perdre pour lui et les siens les fruits de la victoire électorale du 6 novembre; le désir de ne pas encourir aux yeux de l'histoire la responsabilité de la ruine de l'Union; le peu de sincérité des doctrines dont on fait tout-à-coup si bon marché — et bien d'autres interprétations du même genre. Toutes ces censures, M. Seward les a certainement prévues, et il faut d'autant plus le louer d'avoir su les braver résolument. Eussent-elles au fond quelque chose de vrai, il serait misérable de s'y arrêter: un philosophe a dit avec raison qu'il faut savoir admirer les grandes actions, sans en chercher les mobiles.

Or, nous tenons le discours de samedi pour une grande action, et nous avons beaucoup d'espoir que ce sera de plus une action salutaire. Les arguments que M. Seward a invoqués, pour motiver ses propres concessions et inviter la nation entière à la concorde, sont de ceux qui trouvent invinciblement le chemin du cœur d'un peuple. Intérêts, sentiment patriotique, orgueil national, il a tout mis en jeu, et cela avec une logique tellement nette, tellement concluante, tellement serrée et aussi tellement chaleureuse, que la passion même ne saurait fermer l'oreille à ce langage. Toute question d'actualité à part, cette partie du discours de samedi est destinée à vivre à jamais, à côté de ces pages inspirées de Washington, de Madison, de Jefferson, où l'on va chercher aux heures de crise des armes pour conjurer la révolution.

Il est encore un point sur lequel M. Seward n'a point marchandé l'abnégation: c'est celui des conseils de prudence et de conciliation donnés à l'administration actuelle. Rompant avec les faux prédicateurs d'énergie, il reconnaît noblement que la position où se trouve le pouvoir est de celles où il faut lui donner le moyen d'être modéré, autant et plus peut-être que celui d'être ferme. Sous ce rapport, il rend un service immédiat au pays en permettant à M. Buchanan de transiger avec les événements, sans être harcelé par les dangereuses récriminations d'une opposition provocatrice.

Ce discours avait été annoncé comme un événement; c'en est un, en effet, et nous aimons à pressentir que c'est un événement heureux. — C. des E.-U.

Discours de M Seward

(Du Courrier des Etats-Unis.)

Comme toutes les autres oratoires auxquelles M. Seward attache une importance spéciale, le discours qu'il a prononcé samedi dans le Sénat est un travail soigneusement élaboré dans le silence du cabinet, et où rien n'a été laissé aux écarts de l'improvisation. Le texte en était même si positivement arrêté d'avance, qu'il a pu être livré à la publicité des journaux du soir à New-York, tandis que l'orateur commençait à peine à parler à Washington. Cette circonstance ajoute encore à la valeur des déclarations qu'il contient, puisqu'elles ont dû être mûrement pesées et dans leur portée et dans leur expression.

Le discours se divise de lui-même en 3 parties: l'introduction, dans laquelle M. Seward circonscrit le terrain sur lequel il va

se placer et le débale pour ainsi dire des broussailles de toute discussion oiseuse; l'argumentation qu'il consacre aux bienfaits de l'Union et aux funestes conséquences de la sécession; enfin les conclusions qu'il arrive à formuler, comme résumé de sa nouvelle profession de foi politique.

Voici la traduction de la première partie, qui demande à être lue en entier:

"L'été dernier, le Congrès s'ajournait sous les auspices de la prospérité, du contentement, de la tranquillité et du bonheur dont jouissait la nation. Il s'est rassemblé cet hiver en présence du dérangement des affaires, de la perturbation du crédit public aussi bien que du crédit particulier; en face de combinaisons séduisantes pour renverser l'Union. L'alarme est terrible, car l'Union est le corps de la nation, comme la liberté en est l'âme. Le citoyen américain s'était habitué à considérer la République comme immortelle. Il tremble à la vue des convulsions qui indiquent sa mort soudaine. La nouvelle de notre situation a traversé l'Océan, et nous qui avions si longtemps suivi avec tant de complaisance les agitations sans fin de la société du vieux monde, nous croyant à l'abri de pareilles perturbations, nous semblons à notre tour tomber aujourd'hui dans une immense et désastreuse révolution.

"Je sais combien il est difficile de décider, au milieu de conseils si nombreux et si divers, ce qui doit être et même ce qui peut être fait. Néanmoins, il est certainement temps pour chaque sénateur de se prononcer. En conséquence, suivant l'exemple de mon noble collègue du Tennessee (M. Johnson), je viens proclamer mon adhésion à l'Union dans son intégrité, dans son entier, avec mes amis, avec mon parti, avec l'État que je représente, avec mon pays, ou bien sans les uns ou les autres, suivant qu'ils le décideront, et cela en tout état de cause, qu'il y ait la guerre ou la paix, avec toutes les conséquences de l'honneur ou du déshonneur de la vie ou de la mort.

"Bien que je déplore la circonstance qui me fait rompre le silence, c'est avec joie que j'accomplis le devoir d'élever ma voix du milieu de pénibles débats, pour mon pays entier et pour son inestimable Union.

"Jusqu'à présent, les manifestations d'énergie et de détermination, tant dans cette enceinte qu'au dehors, sont généralement venues du parti de la sécession. Je ne le regrette pas. La sécession est si peu attendue si peu naturelle, qu'il faut qu'elle se révèle pleinement avant de croire à sa réalité. J'aime aussi le courage qui se réveille lentement sous la pression de cruelles provocations. S'il est du devoir de tout chrétien de pardonner à un étranger jusqu'à soixante-dix fois sept offenses, il est du plus haut patriotisme d'endurer sans se plaindre l'égarement passionné de frères politiques, tant qu'il subsiste un espoir de les voir venir à résipiscence.

"Je pense qu'il est facile de dire quelles sont les mesures ou quelle est la conduite qui ne sauveront pas l'Union. Je suis d'accord avec l'honorable sénateur de la Caroline du Nord (M. Clingman), que de simples panegyriques ne la sauveront pas. Toutefois, je pense que de même que la prière nous rapproche de Dieu, sans que Dieu vienne à nous cependant, de même il y a une vertu conservatrice et salutaire dans chaque parole de dévouement prononcée envers l'Union, dans chaque soupir qu'arrachent ses dangers. Je sais enfin que, comme la vertu, elle puise sa force dans chaque acte irré-

vérencieux et dans chaque blasphème que l'on commet contre elle.

"L'Union ne peut pas être sauvée par des récriminations mutuelles touchant la part respective de responsabilité qui revient à chacun dans les malheurs actuels. Celui que sa conscience absout sera naturellement le moins empressé à accuser les autres, dont le concours lui est nécessaire. L'histoire seule règlera le grand compte.

"La continuation des débats sur le pouvoir constitutionnel du Congrès relativement à l'esclavage dans les Territoires ne sauvera pas l'Union. Les opinions respectives des partis et des sections sur ce sujet sont passées à l'état de dogmes, et c'est à cette circonstance que nous devons l'animosité actuelle. Une trêve, au moins durant le débat sur l'Union, est essentielle pour amener une réconciliation.

"L'Union ne peut pas être sauvée en prouvant que la sécession est illégale ou inconstitutionnelle. Les hommes résolus à cette terrible extrémité ne resteront pas assez longtemps sur le terrain de la loi (pour être délogés, et les hommes loyaux n'ont pas besoin de se placer sur un terrain si étroit.

"Je crains aussi qu'on ne gagne peu de chose à discuter le droit du gouvernement fédéral de ramener par la force les États séparatistes à l'obéissance. Si le mouvement désunionniste doit suivre son cours, la question fera place à cette autre plus pratique: de savoir si un certain nombre d'États décidés à se séparer ont le droit d'arracher aux membres restants de la confédération l'acquiescement à une dissolution.

"Je redoute et j'abhorre la guerre civile du plus profond de mon âme. Je ne sais pas ce que vaudrait l'Union si l'on en venait à la sauver par l'épée. Malgré tout, cependant, je ne suis pas d'accord avec ceux qui, dans leur désir d'éviter cette grande calamité, conseillent une séparation conventionnelle et sans opposition, avec l'idée ultérieure de ce qu'ils appellent une reconstruction. C'est assez pour moi de songer d'abord que, dans ce plan, la destruction doit précéder la reconstruction; et ensuite, que la force du vase qui contient les espérances de la nation consiste principalement en ce qu'il demeure intact.

"Les compromis congressionnels ne sauveront probablement pas d'avantage l'Union. Je sais que la tradition conseille ce genre de remède; mais dans tous les cas il est essentiel, pour qu'il réussisse, de trouver une masse prépondérante de citoyens assez neutres, relativement aux divisions des partis, pour qu'ils puissent intervenir, arrêter le choc des armes et imposer une réconciliation. Les concessions modérées ne sont pas d'ordinaire exigées de force avec des canons en batterie; et les concessions plus larges n'ont pas d'avantage coutume d'être octroyées par la force opposante animée d'une égale confiance dans son propre droit et dans sa propre puissance. Je crois en outre qu'il existe une conviction généralement répandue que les compromis législatifs, qui sacrifient des principes justement aimés, tout en anticipant sur les exigences de l'avenir, même s'ils n'usurpent pas de pouvoirs ultra-constitutionnels, sont moins faits pour éloigner des périls imminents que pour donner finalement naissance à de plus grands dangers.

"Par l'effet je pense qu'il sera sage d'écartier tout d'abord deux idées ou deux préjugés prédominants, à savoir: premièrement que l'Union doit être sauvée par quelqu'un en particulier, et secondement qu'elle doit

FEUILLETON.

LE REVE DE NOËL.

EDOUARD SCHEFFTER.

IV.—La révé.

(Suite.)

"Je regardai, continua le spectre, et je vis serrer son enfant contre son cœur. Je vis une lame brûlante tomber de ses yeux sur la figure de l'innocent qui dormait, et je vis essuyer cette larme en unaiser. Je vis ses lèvres décolorées murmurer une prière, et je savais quelle cruelle agonie déchirait sa poitrine. Je vis le désespoir avec lequel elle regarda autour d'elle, comme pour repasser d'un seul coup d'œil sa longue vie de misère, et la enfance avec laquelle elle leva les yeux-haut (de sa main décharnée le spectre traitait le ciel), comme si elle pensait y trouver un avenir serein et sans nuages, au moment où serrant son enfant contre son sein dans une étreinte maternelle, elle se pencha avec lui au milieu des flocs. Je vis une de l'enfant monter aux cieux. La larme fut sauvée... non, non pas sauvée, la larme fut sauvée... pour quoi? pour être jetée en prison, pour être accusée de crimes de son enfant! Quelques-uns se

demandèrent avec étonnement pourquoi elle avait fait cela; le bon sens aurait dû leur dire que c'était moi l'Annonciation, qui l'y avait forcée. Je la vis condamner à mort... oui, à mort! répéta-t-il plus haut en voyant Cranch frémir involontairement à ce mot. Mais soudain les juges furent frappés de l'idée que celle qui avait déjà cherché à remettre sa cause aux mains d'un juge au-dessus de tous les juges de la terre, ne craignait pas la mort même à la potence. Et, croyant faire acte de miséricorde, ils la condamnerent à une vie de travail et d'esclavage pour ce qui n'était vraiment qu'un acte d'amour maternel!

"N'y avait-il pas pour elle l'asile du *workhouse*? demanda Cranch tranquillement.

"Le *workhouse*! ha! ha! ha!" s'écrièrent les lutins de la cheminée, et ce cri fut répété par d'autres lutins qui apparurent en ce moment sur la table d'une façon tout à fait soudaine et mystérieuse. Cranch tressaillit lorsque s'étant retourné, il aperçut ces nouveaux renforts qui, déjà disposaient librement de son grog. L'un d'eux, quoiqu'il fût à peine aussi grand que le verre, l'avait soulevé sans la moindre difficulté et en avalait le contenu avec une extrême satisfaction; tandis que deux ou trois autres, qui s'étaient emparés de la carafe, en transvasaient tour à tour de l'eau-de-vie dans leurs gorges d'une façon qui eût fait hausser au plus déterminé bu-

"Eh bien, oui... le *workhouse*!" répéta Cranch avec emportement, en voyant avec quelle rapidité et quel sans-gêne on faisait disparaître son eau-de-vie. Cette liqueur était indubitablement déjà montée à la tête des lutins, car ils se tenaient les côtes et riaient si fort qu'il espérait secrètement que la maison s'éveillerait.

"Pensez-vous que l'on puisse m'y échapper? demanda le spectre dès que le silence fut rétabli parmi les lutins. Oh! non; car c'est là ma demeure principale. Préférera-t-on la prison au *workhouse* si la pauvreté ne passait pour un crime, si elle n'était punie beaucoup plus rigoureusement que le crime?"

"Cela ne me regarde pas, répliqua Cranch. Je paye régulièrement la taxe des pauvres, et si l'on fait mauvais usage de l'argent, ce n'y puis rien. A propos, j'ai les yeux en haut, et je vais vous les descendre pour vous convaincre."

Le fait est que Cranch en avait alors plus qu'assez de cette société, qui n'était rien moins qu'agréable. Peu lui importait, d'abord, lorsqu'il n'y avait, comparativement, que quelques lutins; mais leur nombre s'était tellement accru depuis environ une minute, que les fonds et les dossiers de tous les sièges en étaient couverts. Et puis, ils arrivaient d'une si étrange manière, ils apparaissaient si soudainement comme par magie, ils semblaient si méchants et si hostiles à son égard, qu'il ne se sentait pas de tout à l'aise. En ce moment, Cranch entendit sonner

une heure à l'horloge de l'église, et il rit en lui-même à l'idée de la sottise figure que feraient les lutins lorsqu'ils découvriraient qu'il les avait joués et qu'il ne revenait pas. Il se demanda aussi combien de temps ils l'attendraient. "Une fois échappé à leurs griffes, se disait-il, si jamais ils me rattrapent tous seul dans cette chambre à une heure avancée de la nuit, grand bien leur fasse! Je n'en dis pas d'avantage." Cette idée était si comique, qu'il ne put réprimer un faible sourire, en ajoutant tout haut: "Je serai de retour dans une minute."

Parler et agir sont deux, ainsi que Cranch le reconnut quand il essaya de se lever de son fauteuil; car, par quelque inexplicable mystère, il lui fut impossible de remuer un membre. Cependant, il ne voulait pas leur laisser voir qu'il était vaincu; aussi, lorsque le chef des lutins lui demanda avec un ricanement moqueur pourquoi il ne se dépêchait pas de chercher ses yeux, il répondit tranquillement que ce n'était pas pressé et qu'il serait encore temps plus tard.

Mais ce calme affecté ne trompa pas les lutins, car ils se mirent à battre des mains et à crier d'une manière assourdissante et vraiment digne de pareils êtres. Quant à Cranch, ayant baissé les yeux par hasard, il tressaillit en apercevant un lutin à cheval sur chacun de ses pieds. Ce n'était pas un homme au cœur cruel, mais il pensa combien il lui serait facile de broyer leurs jambes en rapprochant subitement ses pieds. Comment sauraient-ils s'il y avait

intention de sa part? il pouvait parfaitement ignorer que ses pieds servaient de monture à des lutins. Mais même cette aimable sédition de Cranch était sans doute connue de ceux contre lesquels il tramait ces sombres desseins; car, lorsqu'il voulut les mettre à exécution, il reconnut que ses pieds étaient comme cloués au plancher.

"C'est dans l'enceinte du *workhouse*, reprit le spectre, et parmi ses habitants, vieux, infirmes et débiles, que par l'effet d'une loi honteuse et inhumaine, je trouve un grand nombre de victimes; mais un temps approche," ici un faible rayon de joie éclaira le visage du spectre, "où ma trop longue et misérable vie finira; où les hommes, n'ayant plus égard à l'or, et considérant leurs semblables comme leurs frères, n'oseront plus fabriquer une loi qui distribue richement aux pauvres ces biens que la Providence a si abondamment prodigués pour tous; car, malgré leur pauvreté, ceux-là sont aussi grands et aussi nobles que les riches aux yeux du Tout-Puissant.

"Ils devraient travailler et gagner leur vie honnêtement, dit Cranch; alors il n'y aurait besoin ni de *workhouse* ni de prison. — Ho! ho! s'écrièrent les lutins, vivre honnêtement de leur travail... ho! ho! honteux Cranch! — Oui, répéta Cranch avec indignation, oui, vivre honnêtement de leur travail. — Honnête Cranch! s'écrièrent de nouveau les lutins, plus fort qu'auparavant. — Et alors, ajouta Cranch d'un ton de

être enlevé par quelque subtil et perfide con- trat de pacification.—Si j'ai bonne mémoire, j'ai avancé quelque chose de semblable en 1850, puis en 1853.

Le danger présent se montre sous cette forme : des citoyens mécontents ont obtenu le pouvoir politique dans certains États, et ils s'en servent pour renverser le gouverne- ment fédéral. Ils s'illusionnent dans les croyances que l'autorité qu'ils ont acquise dans leur État leur permet de rompre l'alli- geance qu'ils doivent à la République entière. L'honorable sénateur de l'Illinois (M. Douglas) dit que nous avons le droit d'user de la force envers un État ; mais que nous ne le pouvons pas. Le Président dit qu'aucun État n'a le droit de se séparer ; mais que nous n'avons pas le pouvoir constitutionnel de faire la guerre à un État. Ce dilemme résulte de la position que ceux qui, en pareil cas, agissent contre le gouvernement fédéral, le font légalement comme État, quoiqu'ils n'expriment manifestement le pouvoir d'État dans un but inconstitutionnel.

Une classe de politiques dans la Nou- velle-Angleterre avait avancé cette théorie et essayé de la mettre en pratique durant notre guerre avec la Grande-Bretagne. M. Jefferson n'hésita pas à déclarer que les États devraient être maintenus par compul- sion dans les limites de leur sphère constitu- tionnelle, si on ne pouvait les y maintenir par attraction. La sécession était alors considérée comme inadmissible en face d'un en- nemi public. S'il en est ainsi dans un cas, il doit nécessairement en être de même dans tous les autres. J'admets pleinement l'origi- nalité, la souveraineté et l'indépendance des divers États dans leur sphère ; mais j'admets aussi que le gouvernement fédéral est également original, souverain et indé- pendant dans la sienne.

Le gouvernement d'un État ne peut pas plus affranchir le peuple qui réside dans ses limites de l'allégeance envers l'Union, que le gouvernement de l'Union ne peut affranchir ce même peuple de l'allégeance qu'il doit à son État. La constitution des États-Unis et les lois qui en découlent sont la règle suprême du pays, au-dessus de toute législation dans les États, que celle-ci soit faite sous l'égide de la constitution ou même par des conventions organiques. L'Union peut être dissoute, non par la sécession, avec ou sans recours à la force armée, mais seulement par le consentement volontaire du peuple des États-Unis, assemblé de la manière pres- critte par la constitution des États-Unis.

Le congrès, dans le cas actuel ne doit pas demeurer passif. Il doit, s'il le peut, faire droit aux griefs réels des États lésés et fournir au Président tous les moyens né- cessaires de maintenir l'Union dans le dé- ploiment complet et l'exercice prudent de son autorité. Au delà de ceci, avec une ac- tivité convenable de la part de l'Exécutif, la responsabilité de sauver l'Union appar- tient au peuple, et il est parfaitement en état de remplir ce devoir.

Je me propose conséquemment de m'a- dresser en toute déférence au pays sur la question du moment, demandant l'attention non-seulement du peuple qui réside dans les États adhérents, mais aussi de celui compris dans ce qu'on appelle les États séparatistes. Après ce préambule, l'orateur aborde le tableau des désastres qui seraient la consé- quence inévitable de la séparation, en regard des avantages dont l'Union a été prodigue pour le peuple américain.

(A continuer.)

Le Franco-Canadien.

ST. JEAN, 22 JANVIER 1861.

REPRESENTATION.

La Minerve a pris M. Dorion à parti, comme chef de l'opposition, sur la représen- tation basée sur la population, et veut prou- ver qu'il est favorable à cette mesure. La tactique n'est pas nouvelle : notre confrère connaît son histoire romaine, et scipion po-

litique, il laisse ravager son propre territoi- re, condamner le ministre qu'il soutient, pour porter la guerre à Carthage. Ce n'est pourtant pas la question la plus importante, de savoir ce que pense M. Dorion que l'on a mille fois représenté et que l'on représen- te encore comme perdu, réduit aux abois, et destiné à disparaître dès la prochaine élec- tion générale. Que nous importent les morts ? C'est qu'il nous faut connaître, ce à quoi nous tenons avant tout à savoir : c'est l'opinion, c'est la politique du parti au pou- voir, des hommes qui nous gouvernent, qui sont puissants pour le mal comme pour le bien.

Que M. Dorion ait déclaré que la deman- de du Haut-Canada était théoriquement jus- te, rien d'étonnant là-dedans ; M. Sicotte a énoncé la même opinion quand il était mi- nistre avec M. Cartier. La proposition est évidente et ne peut être niée que par d'avi- des chercheurs de popularité ; mais dès que l'on nie sa justice pratique ; dès qu'on la repousse par un vote chaque fois qu'elle se présente, pour la raison qu'elle est injuste en fait pour le Bas-Canada, auquel on n'a pas voulu l'accorder lorsque sa population était plus considérable, et pour les Cana- diens-Français et les Catholiques dont elle compromettrait les intérêts les plus graves, c'est suffisant. Or, c'est ce qu'a toujours fait M. Dorion.

Que M. Dorion ait encore dit qu'il était nécessaire de régler d'une manière ou d'une autre, la réclamation du Haut-Canada, soit en lui accordant la représentation qu'il de- mande, soit en changeant de constitution, formant une confédération, ou autrement, les ministres actuels ont fait la même déclara- tion, et beaucoup plus solennelle, au mi- nistre des colonies, dans le mémoire cité dans notre dernière feuille, contenant, disaient-ils, la nécessité de trouver un remède à un état de choses qui empire d'année en année, etc., ils cherchaient un moyen de traiter ces difficultés de manière à les faire disparaître.

Ce mémoire de MM. Cartier, Galt et Ross, contient distinctement les deux pro- positions : que la demande du Haut-Can- ada est juste en principe, puisqu'il faut cher- cher un moyen détourné de faire disparaître le grief de l'inégalité dont il se plaint, et qu'il est nécessaire de régler la difficulté.

Or, les hommes qui ont fait cette déclara- tion sont encore au pouvoir ; ont-ils chan- gé d'opinion, ou ont-ils trouvé un autre re- mède que la confédération des colonies ; prépare-t-on ce remède dans le laboratoire ministériel ? Répondez-nous donc.

Chaque élection a vu augmenter le nom- bre de députés Haut-Canadiens favorables à la représentation basée sur la population, malgré que l'on eût hautement prédit le con- traire ; pouvons-nous croire à un change- ment radical durant l'élection prochaine ; pouvons-nous justement, sans nous ber- cer du faux espoir d'une réaction complète dans le Haut-Canada ? Peut-on baser là- dessus un calcul quelconque avec bon sens et avec bonne foi ? Évidemment non. Le remède, qui était nécessaire en 1858, est-il devenu moins nécessaire, parce que M. Smith, un ministre, a voté pour la repré- sentation selon la population ; parce que nous sommes à la veille d'une élection générale ; parce qu'il se forme, même dans le Bas-Canada, un parti favorable aux prétentions du Haut-Canada ; parce que des journaux mi- nistériels, disent en anglais, que le ministè- re n'attend que le recensement pour les lui accorder ; pendant que la Minerve leur don-

ne le démenti en français ; parce qu'il s'est formé un nouveau parti, "des townships", qui veut s'isoler du reste du Bas-Canada et surtout du Canada Français ?

Le remède est-il moins nécessaire aujour- d'hui, parce que tous les ministres du Haut-Canada ont tour à tour promis d'accorder la représentation basée sur la population, au Haut-Canada, si le recensement de 1861 lui donnait une population plus nombreuse que celle du Bas-Canada, ou de dissoudre l'U- nion ?

En face de tout-cela, en face du danger dont l'imminence augmente et se rappro- che, n'avez-vous pas autre chose à faire qu'à signaler les discours vrais ou inventés de M. Dorion, au lieu de dire au pays ce qu'en- tendent faire les hommes au pouvoir qui, depuis si longtemps, se disent les sauveurs de leur religion, de leur race et de leur pays.

Ce silence obstiné nous fait croire à quel- que sinistre projet. Le ministre orangiste doit avoir encore en vue quelque fourberie éclatante, qui maintienne sa réputation à la hauteur où l'a placée, aux yeux de tous ceux qui estiment la dignité humaine, la révéla- tion, la confession spontanée de ses faits et gestes sur la question du siège du gouverne- ment !

Avec un tel homme, devant lequel se prosternent tant de députés Bas-Canadiens, admirant tout ce qui monte, même avec le stigmate au front, adorant le succès, même assis sur l'abus du serment, il faut tout re- douter, ne dormir que d'un œil et la bourse sous l'oreiller.

On annonçait dans notre dernier numéro une assemblée qui devait se tenir à Montréal, pour prendre en considération l'affaire du fugitif Anderson.

Les principaux orateurs qui portèrent la parole à cette assemblée, qui eut lieu le 17 courant, furent : MM. Drummond, Dorion, Taylor.

Les résolutions suivantes y furent adop- tées :—

Proposé par l'Hon. M. Dorion, secondé par l'Hon. John Young, et résolu :

1° Que cette assemblée voit avec un grand intérêt et avec beaucoup de peine les procédés maintenant pendans dans les Cours de Justice dans le Haut-Canada, sur la de- mande des autorités des États-Unis à notre gouvernement de la reddition de Anderson, esclave fugitif, accusé du crime de meurtre.

Proposé par l'Hon. M. Drummond, secondé par M. B. Holmes et résolu :

2° Que l'acte d'homicide apporté contre lui, étant pour sa défense personnelle, et pendant qu'il exerçait son droit de frite pour se tirer de l'état de servitude qui le privait, sans aucun crime de sa part, de la jouissan- ce des privilèges naturels et sociaux de l'hu- manité, et le mettait à l'état de choses, ne serait pas considéré, s'il avait été commis dans ce pays, comme une infraction à nos lois, non plus qu'aux lois naturelles que Dieu a implantées dans le cœur de l'homme comme inviolables, sans avoir égard aux statuts et ordonnances humains.

Proposé par M. John Dougall, secondé par le Révd. M. Corder, et résolu :

3° Que ni l'extradition des accusés poli- tiques, ni des esclaves fugitifs n'est compri- se dans le traité de 1842 par lequel on de- mande Anderson ; son objet étant expres- sément limité à rendre certaines personnes qui ont fui pour éviter la punition légale pour certains crimes dont la désignation est la même dans les deux pays, ce serait lui apporter une flagrante violation aussi bien qu'à la loi de l'hospitalité, que de rendre un esclave fugitif.

Proposé par le Dr. Hingston, secondé par M. Holton, et résolu :

4° Que cette assemblée, tout en respec- tant l'intégrité et la science des Juges, dans la majorité considérant la reddition de An- derson comme légale d'après les termes du traité, voit avec satisfaction l'application faite à un tribunal plus élevé, dans l'espoir certain que la première décision sera ren- versée, et que la libération immédiate du prisonnier sera ordonnée. Que dans le cas, cependant, où cette espérance si juste et si générale serait déçue, cette assemblée sol- licitera fortement un appel au Conseil privé de la Grande-Bretagne le plus haut tri- bunal de l'Empire, où les plus grands prin- cipes de la loi internationale, l'urbanité des nations, et les obligations mutuelles des par- ties contractantes, exercent leur contrôle sur le jugement final.

Proposé par M. Cusack, secondé par M. Jones, et résolu :

5° Qu'une copie des résolutions ci-des- sus signées par le Président et le Secrétaire par ordre de l'assemblée soit transmise à Son Excellence l'Administrateur du Gouver- nement.

L'assemblée ayant ensuite voté des re- merciements au Président, s'ajourna vers 11 heures P. M.—Ordre.

Nouvelles et Faits Diverses.

Recensement.—La cour de police a con- damné à \$6 d'amende, jeudi dernier, un fer- mier de la Côte St. Luc qui avait refusé de donner aux énumérateurs les renseignements voulus par les lois de la Province concer- nant le recensement. Il est à espérer que la conduite de ce récalcitrant n'aura pas d'imitateurs.—Minerve.

Le de glace au cap Horn.—Le capitaine G. W. Hall, du navire Ocean Express, arrivé de New-York le 29 du mois dernier, ra- conte que dans son passage au Cap Horn, il a constaté la présence d'une île de glace flottante par 57 degrés 16 secondes de lati- tude Sud. C'était en octobre dernier. Cette île était probablement la même que celle dont on avait entendu parler précédemment par le équipage du Southern Cross. Le capi- taine Hall estime qu'elle n'avait pas moins de deux milles de long et 150 pieds d'éleva- tion. Sa partie supérieure paraissait plane et dans son ensemble elle représentait un énorme bloc de glace. Il vantait fort et l'on voyait la mer, de temps en temps, se briser contre les solides murailles de cette masse flottante.

Le capitaine ajoute qu'à ce moment il se croisa avec un navire qui, sans le savoir, se disloquait vers l'île de glace ; la nuit était venue ; il faisait très sombre et il craignit que ce navire n'ait été s'échouer contre ce terri- ble obstacle.

C'est un écueil de plus dans ces mers in- hospitalières. On a méconnu l'existence de ces îles, mais aujourd'hui elle semble consta- tée. Peut-être est-elle l'explication de la disparition mystérieuse de plus d'un navire retournant de Californie dans l'autre Océan. —(Écho du Pacifique.)

Milly.—On lit dans l'Indépendance belge : "Tous les journaux annoncent que M. de Lamartine a enfin vendu sa terre de Milly. C'est une des vignobles les plus considéra- bles de France. Cette propriété avait ac- quis une célébrité européenne. C'est la de- meure par excellence du poète, c'est là qu'il est né, c'est là qu'il aimait à vivre, c'est là qu'il espérait mourir.

"Quand je dis qu'il espérait, je parle des illusions persistantes de ce joueur héroïque, toujours meurtri, jamais vaincu par la des- tinée, et qui pensait bien, disputer jusqu'à la fin de ses jours son humble toit aux ac- quéreurs. Malheureusement, le peu de suc- cès de la souscription et les nécessités de jour en jour plus pressantes ont déterminé M. de Lamartine à un sacrifice qui peut passer pour le plus douloureux des renoncements auxquels il ait été condamné.

"La terre de Milly consiste en vignobles ; le paysage est horrible ; imaginez un villa- ge pauvre, nu, de la Calabre ; au milieu de cette montagne aride, une maison qui serait plutôt le presbytère de Jocelyn que la mai-

son d'une des gloires de la France. On en- tre dans une cage mal pavée ; des milliers de petites granges, une modeste église et garnissent les côtés. On monte par trois marches mal jointes à un vestibule sombre. A gauche la cuisine vaste, haute, la plus belle pièce à coup sûr de l'habitation ; à droite une chambre-carrelée, une petite sa- lle à manger obscure ; le papier date d'un siècle. Le plafond est à solives ; tout cela est vieux, triste, maussade ; mais tout cela est la maison paternelle et respirent de leurs cachées ou vulgaires, rayonnantes seulement pour le poète.

"Un lierre magnifique s'attache à un an- gle du mur. Ce lierre, planté par le père de M. de Lamartine, a son histoire spéciale et touchante. Quand le poète écrivait l'har- monie intitulée Milly ou la terre natale, il était en Italie. Il envoya la pièce toute chaude d'inspiration à sa mère. Celle-ci vit que son enfant avait parlé d'un lierre qui tapissait au nord le mur brûlé et froi- de de la maison.

"C'était une erreur ; le lierre n'exista pas. Il n'y avait que de la mousse, des vignes vierges, des parietaires. Mme de La- martine, qui poussait la sincérité jusqu'au scrupule, souffrit de ce petit mensonge poé- tique. Ne voulant pas que son fils eût menti, elle planta de ses propres mains un lierre à l'endroit où il manquait.

"Dieu bénit ce petit plant, qu'une larve avait peut-être arrosé. Aujourd'hui le lierre a grandi, il est devenu si touffu, si vigou- reux qu'il fait une corniche verte et flottante au toit de la maison et qu'il gêne les per- sonnes.

"Nous ignorons le nom de l'acquéreur de Milly. Mais s'il n'est pas le dernier des barbares, s'il a connu sa mère, et surtout s'il ne l'a pas connue, et la le moindre sen- moral, il respectera ce lierre. Je crois mê- me qu'il fera plus, et qu'il laissera la che- de cette maison au fils qui n'a plus que ce lierre à contempler dans l'enclos paternel. Un homme qui acquiert une propriété de plus d'un demi-million peut bien sacrifier la jouissance d'une mesure. Voilà le seul vœu que nous formions pour M. de Lamartine, qui, lui, n'en forme peut-être plus et qui dé- raciné pour jamais de sa maison ne tien- peut-être plus à y rentrer pour retrouver plus d'amertume qu'il ne trouverait de char- me à cette visite d'un exilé."

On écrit de Vienne, le 18 décembre :

"Voici des nouvelles de l'État de Modène, qui servent de complément à celles que j'ai données dans ma dernière correspondan- ce. Dans la seule ville de Modène, il y a plus de 6,000 hommes de troupes régulières. On a supprimé des églises pour avoir les casernes tantes. Ainsi la brigade Pavia, No. 28, de 3,080 hommes, est logée dans le ma- gnifique collège de Sainte-Claire, que le duc François II avait fait bâtir pour la jeunesse des classes moyennes. 700 bersaglieri occupent l'église de Saint-Augustin, une des pa- roisses de la ville et collégiale d'un cha- pitre de chanoines, institué par les Ducs. La Foce-Baorio, triple portique grandiose et élégant, qui fut construit par le duc Fran- çois IV pour servir de halle aux bestiaux, a été obstrué dans ses arcades, et on vient de le destiner aux cheval-légers Montebello et à l'artillerie. Dix-huit canons, dont six rayés, avec leurs chariots, sont rangés sur les glacis de la citadelle. On y voit aussi deux pièces à grandes roues destinées à faire feu en cas de retraite sans dételier. Dans les écuries des auberges et dans les environs de la ville, sont répandus les guides à che- val. Dans la citadelle est la brigade no. 27. D'autres casernes contiennent les gendar- mes à pied et à cheval. A Nonantola, petite bourgade très rapprochée de Modène, se trouve la brigade Modène, de 1,200 hom- mes. A Panzano, une des premières bour- gades bolonaises de ce côté, il y a 6 pièces d'artillerie avec 129 hommes et 107 che- vaux. A Castelfranco, sur la grande route de Modène à Bologne, il y a 12 canons, dont 4 de gros calibre et rayés, avec la trou- pe et les chevaux en proportion. On tra- vaille à reconstruire le fort Urbain, qui est tout près de Castelfranco. On sait que la nouvelle domination piémontaise, ou par des

déli (il était évidemment exaspéré), les hom- mes industriels et actifs, tels que moi, n'au- raient pas de taxe à payer pour fournir le pain de l'oisiveté à un troupeau de fainéants." Pour donner plus de force à cette dernière phrase, il allait lever la main qu'il avait ap- puyée sur le bras de son fauteuil ; mais deux lutins assis à califourchon sur ses poi- gnets l'en empêchèrent.

"Il oublie le respect dû à notre présence, dit le chef des lutins ; apprenez-lui à obser- ver les contenance."

Les lutins à cheval sur ses pieds et sur ses poignets l'étreignirent alors si étroitement de leurs jambes dures comme l'acier, que les larmes lui vinrent aux yeux et qu'il faillit pousser un cri de douleur. Cepen- dant un autre lutin, debout derrière lui, l'a- tachait par la cravate au dossier du fauteuil de façon qu'il fut presque étranglé.

"Le pain de l'oisiveté dans un workhou- se, s'écria le chef de la troupe, voilà une idée neuve !

—De l'eau de gruau et de la chorogne ! dirent les lutins sur la cheminée.

—Des pommes de terre crues et des os pourris ! ajoutèrent ceux qui se balançaient au cordon de sonnette.

—Une nourriture où fourmille les vers ! ajoutèrent ceux qui avait pris possession de la table et des chaises. Et aussitôt après, ils répandirent tous ensemble : "Le pain de l'oisiveté dans un workhouse, ha ! ha ! ha !"

Pendant que les lutins exprimaient aussi leur opinion, Cranch faisait assurément une

figure fort comique ; mais lorsqu'ils eurent fini, le chef ordonna à ceux qui étaient à cheval sur ses poignets et sur ses pieds de relâcher leur étreinte, et à celui de derrière de mettre en liberté la tête du confection- neur. Ces ordres furent obéis sur le champ.

Dès que le silence fut rétabli, le spectre reprit :

"Quel est le résultat du travail, je dirai même de l'esclavage, pour les personnes que vous employez ? Empêche-t-il leurs yeux de s'obscurcir, leurs joues de pâlir, leur existence de s'éteindre prématurément sous l'influence des privations et des maux causés par votre avarice ?

Cranch était indigné, et il eût interrompu le spectre ; mais, averti par une douleur qu'il ressentit tout à coup aux pieds et aux mains, il garda le silence.

"Ne sont-elles pas obligées de se procu- rer, aux dépens de leur vertu, une nourri- ture que ne leur rapporte pas leur travail de toute la journée ?

—J'ai toujours été un père pour elle ! s'écria Cranch en levant les yeux ; mais, au lieu du spectre tout à l'heure encore debout en face de lui, il aperçut une femme pâle et amaigrie.

Cranch pâlit effrayé. Il fit un grand effort et recouvra l'usage de ses mains dont il se couvrit le visage.

"Ha ! ha ! s'écrièrent tous les lutins, vous savez qui c'est, vous la connaissez, pa- ternel Cranch !"

Il la connaissait bien, elle avait travaillé

pour lui. Il se rappelait qu'elle était venue le trouver par une froide et glaciale mati- née, qu'elle était pâle et usée par les fati- gues, qu'elle l'avait supplié pour obtenir une avance de quelque pence afin de ne pas mourir de faim. Il se rappelait avoir as- sisté à l'enquête fait en présence de son ca- davre. Elle s'était noyée. Il se rappelait combien elle était maigre et exténuée cou- chée dans son cercueil. Ses longs cheveux noirs tombaient sur sa poitrine de neige, et ses grands yeux noirs l'accablaient de muets reproches. Que ses paupières étaient glacées quand il les abaissa sur ses yeux ! Il se rappelait aussi le verdict : *folia momen- tanée* ; mais il n'en sentait pas moins les re- mords de sa conscience.

De nouveaux ses yeux se tournèrent, comme fascinés, vers l'endroit où elle venait d'apparaître ; mais une autre femme l'y avait remplacée, et il se couvrit de nouveau le visage de ses deux mains.

"Quoi ! la connaissez-vous aussi ?" s'é- cria le chef des lutins.

Oui, il la connaissait aussi. Elle aussi avait travaillé pour lui. Il se rappelait avoir (c'était à la Noël dernière) refusé d'accepter son ouvrage pour quelque défaut insignifiant. Il se rappelait avoir été aux recherches en voyant qu'elle ne le rappor- tait pas à l'époque accoutumée ; et, en en- fonçant la porte de sa misérable mansarde, il l'avait trouvée couchée dans un coin son ouvrage sous la tête, calme et souriante.

Elle était plongée dans le bienheureux som- meil de la mort.

"Qui punira le meurtrier ?" s'écria le chef des lutins.

Suivit un moment de lugubre silence. Durant cet horrible intervalle, Cranch sen- tit ses cheveux se dresser sur sa tête en voyant tous les lutins darder sur lui des yeux flamboyants.

Enfin un cri terrible s'éleva poussé par toutes voix réunies, et ils foudroyèrent tous sur lui.

"Grâce ! miséricorde !" essayait-il de crier ; mais leurs mains maigres et osseuses avaient déjà saisi sa gorge, et après un ou deux efforts convulsifs pour respirer, il tom- ba sans connaissance dans son fauteuil.

V.—La conscience.

Des sons rudes et discordants écorchaient les oreilles de Cranch. Il se leva, regarda autour de lui, et fut tout surpris de se trou- ver dans une petite chambre sombre aux murailles de briques, qui ne recevait l'air et le jour que par une étroite ouverture grillée.

Mais un instant après, une lumière étran- ge et surnatuelle remplit cette pièce, révé- lant des cercueils empilés contre les murs, et sur lesquels étaient assis des êtres sem- blables à des démons. Leurs yeux, qu'on eût pris pour des globes de feu, répondaient par leurs regards aux regards égarés de Cranch. Ils avaient, dans leur aspect quel-

que chose de si infernal et de si triomphant qu'il se hâta de détourner les yeux ; mais s'apercevant alors qu'il était lui-même assis dans un cercueil, il en sortit aussitôt d'un bond en poussant un cri de terreur.

"Il y a longtemps que nous vous atten- dons, dit un individu qui fumait une pipe faite d'os humains et dont un crâne for- mait le fourneau ; il y a bien longtemps.

—Cranch est enfin arrivé !" s'écrièrent les autres morts.

Il entendit ensuite les mêmes mots répé- tés par d'autres voix au-dessus, au-dessous et autour de lui. Puis tous ces sons expi- rèrent dans le lointain.

"C'était sans doute un signal pour les lu- tins ; car aussitôt après d'autres lutins ap- parurent et se rangèrent en cercle autour de lui, mais si près qu'il sentit leur chaude haleine brûler ses joues lorsqu'ils s'écrièrent : "Il est enfin arrivé !"

"C'était des êtres terribles aussi ! Les corps de quelques-uns étaient transparents comme du verre, tandis que d'autres étaient noirs comme du charbon, ce qui faisait d'é- tranges contrastes lorsqu'ils voltigeaient et se balançaient au milieu de la leur bleuâtre et sinis- tre qui remplissait le charnier. Leurs figu- res étaient vraiment hideuses avec leurs énormes bouches fendues d'une oreille à l'autre et les crocs qui leur tenaient lieu de dents. Aucun d'eux n'avait plus de trois pieds de haut, et ils voltigeaient dans l'air avec la plus grande facilité. Cranch tomba à genoux et se cacha à

raisons stratégiques, ou par défiance envers la population, vient de convertir la province de N. adène en un champ de guerre.

Nouvelles Telegraphiques.

ARRIVÉE DU TEUTONIA.

Boston, 17 Janvier. 1861. Le steamer Teutonia, parti de Southampton le 7 courant, a doublé hier le cap Race.

ARRIVÉE DU CANADIAN.

Le steamer Canadian est arrivé à trois heures et demie de l'après-midi, avec 54 passagers et £13,000 en espèces.

La banque de France a porté son taux d'escompte de 4 1/2 à 5 1/2, ce qui a produit une dépression à la Bourse.

Les négociations relatives au traité de commerce entre la France et la Belgique ont été heureusement terminées; il a été fait d'importantes réductions en faveur du charbon et du fer de la Belgique.

Le steamer Queen Victoria ayant à bord le câble du télégraphe de Rangoon s'est échoué près de Plymouth, et n'était point encore, aux dernières nouvelles, remis à flot.

Les négociations relatives au traité de commerce entre la France et la Belgique ont été heureusement terminées; il a été fait d'importantes réductions en faveur du charbon et du fer de la Belgique.

Des détachements de troupes françaises, qui avaient reçu l'ordre de se rendre en Chine, ont été envoyés pour renforcer les troupes stationnées en Syrie.

ITALIE.—Pierio a été élu président du comité électoral de Naples.

On rapporte qu'un emprunt de trois cent millions de francs est sur le point d'être négocié à Paris.

Une insignifiante tentative de rébellion a eu lieu à Naples, et a été bientôt étouffée.

On affirmait que la version de l'allocution récemment publiée par le Pape était controuvée (forged). Le véritable document est, au contraire, doux et inoffensif, s'étendant principalement sur les épreuves auxquelles l'Église est soumise.

L'annonce faite par le gouvernement français qu'il ne serait fait aucun nouvel emprunt a produit un bon effet à Paris.

La Gazette officielle de Prusse annonce que le prince régent a pris les rênes du gouvernement sous le nom de Guillaume V.

Une lettre de Berlin dit que l'excitation actuelle dans tous les États de la confédération germanique ressemble beaucoup à celle qui a précédé les événements de 1848.

Un journal de Francfort affirme qu'à la prochaine séance de la Diète, il sera proposé de demander au cabinet de Turin une explication catégorique concernant le décret du gouverneur-général d'Ancone dans lequel Trieste est déclarée ville italienne.

figure dans les mains. En ce moment même, il sentait leur souffle devenir plus brûlant et il savait qu'ils approchaient toujours. C'était horrible!

Un hurlement épouvantable retentit soudain à ses oreilles, et quand, un moment après, il retira ses mains de sa figure, il vit que les lutins avaient disparu et fait place à un vieillard à longue barbe, vêtu d'une simple robe blanche flottante.

Cet être avait le front haut sillonné de rides profondes, ce qui donnait à sa physionomie un air de mélancolie douce, formant un étrange contraste avec l'aspect hideux et le vacarme de ceux qui l'avaient précédé.

"Oh! dites-moi où je suis!" s'écria Cranch en passant rapidement la main sur son front, et s'efforçant, mais en vain, de se rappeler le passé. Le passé n'existait pas pour lui; il ne pouvait se souvenir de rien.

Le fantôme montra du doigt en silence le cercueil d'où Cranch était sorti d'abord.

Cranch se releva et y jeta les yeux. Et, quoiqu'il fut alors certain de l'avoir occupé quelques minutes auparavant, il vit avec étonnement qu'il y avait encore un cadavre. La tête éclairait son visage de ses rayons blafards, et il lui sembla que ses traits étaient les siens propres, mais amaigris, entièrement amaigris. Il voulut toucher du doigt le cadavre; mais sa main passa au travers, et il ne sentit rien. Il tâcha de lire l'inscription tracée sur le couvercle placé debout à côté du cercueil, et il lui sembla que ce nom était CRANCH. Pour s'en assurer, il voulut re-

Prix du Marché.

St. Jean, 22 Janvier 1861.

Table with 4 columns: Item, Price, Unit, and another Price. Items include Flour, Bled, Lard, etc.

CHAMBRE des NOTAIRES

DISTRICT D'IBERVILLE.

En conformité à la réquisition, à moi, présentée, ce jour, par certains Membres de la Chambre des Notaires du District d'Iberville...

T. R. JOBSON, Prédit. C. N. D. I.

St. Jean, 22 janv. 1861.—d.

Licitation Volontaire.

LUNDI le VINGT-SEPT de Janvier courant, à DIX heures de l'avant-midi, il sera vendu au plus offrant et dernier enchérisseur, à la porte de l'Église Paroissiale de St. Athanase...

J. H. AUBERTIN, N. P.

Iberville, 8 janv. 1861.—si.

Commerce de Cuir

Chaussures.

Le Soussigné prend la liberté d'informer le public que la TANNERIE, ci-devant occupée par M. Wheeler et dernièrement par M. Gibson, est encore en pleine opération et confectionne le cuir de la manière la plus satisfaisante.

Il invite les anciennes pratiques de cet établissement et le public en général à visiter son magasin, où ils trouveront toujours M. HOWIE préparé à leur vendre tous les articles dépendant de son Commerce, à des prix très réduits, savoir:

- Cuir à semelle de toutes espèces
Empignes
Taure
Veu français
Veu canadien
Veu patent
Vache fendue
Doublures
Bordures
Machine à crampes les boîtes

ECORSE et PEAUX CRUES seront payées argent comptant. W. COOTE. St. Jean, 30 Mai 1860

NOUVEL ETABLISSEMENT

DE Marchandises Sèches d'Epicerie.

H. E. FORBES & CIE.

Informant respectueusement leurs amis et leurs pratiques, tant de la ville de St. Jean que des paroisses environnantes, qu'ils tiennent constamment en mains un assortiment considérable de Marchandises Sèches des mieux choisies—viz:

- Cassonades Porto-Rico et Moscovado, Sucres raffinés et écrasés, Thé vert et noir, Café Java vert et grillé, Café Java fraix moulu à demande, Brandy et Gin, meilleures qualités, Whisky de Molsou en esprit, do do réduit, do Ecossais et Irlandais (choisi), Vin de Porte et Madère.

Il s'invitent respectueusement le public à venir visiter leur Etablissement avant d'acheter ailleurs. Prix extrêmement modérés!!! St. Jean, 30 mai 1860.

L. G. LACASSE, Magasin en Brique, Rue Richelieu ou Grande Rue. On y trouvera toujours, Manteaux, Manille, Cables, Patrons de Robes, Colours, Gantiers, Meubles de Laine, L'rap pour Dames et Messieurs, Chapaux pour Dames et Messieurs. Groceries de Familles, Ferronneries et Faïences. Sa ligne de conduite est de donner satisfaction aux pratiques, qui voudront bien l'honorer et de vendre de bons Etoffes à bas prix. Il est certain que l'on sera satisfait en venant le voir! St. Jean, 9 oct. 1860. BONNE COUR ET REMISES.

NOUVEL ETABLISSEMENT DE Marchandises Sèches,

Epicerie, Ferronneries, Liqueurs, HARDES FAITES ETC.

CES. NOLIN,

Ex-Associé de F. X. Langelier prend la liberté d'informer ses amis et le public en général qu'il a ouvert un magasin dans la Maison en Brique de M. John Aston, Sellier, Porte voisine, côté nord de M. J. E. Clément et Cie. Il tient toujours en mains un Assortiment très complet des Articles mentionnés ci-dessus qu'il est disposé à vendre à des prix très réduits.

De plus, un grand Assortiment de Manteaux des derniers goûts. St. Jean, 12 oct. 1860.—a.

M. O. DAVID,

MARCHE-TAILLEUR.

A le plaisir d'annoncer à ses nombreuses pratiques que, vu l'encouragement qu'il a reçu du public de St. Jean et des environs et l'agrandissement de son commerce, il a été obligé de transporter son établissement dans un plus grand local, Situé rue Richelieu.

EN LA MAISON CI-DEVANT OCCUPEE PAR MM. J. E. CLEMENT ET CIE., Où il tient un assortiment très complet de Marchandises Sèches de tous les goûts.

Une grande variété de Hardes faites, de toutes espèces et de tous prix. Toute commande sera exécutée sous le plus court délai possible. C'est avec assurance qu'il appelle l'attention de ses amis et du public en général sur le fonds étendu de son NOUVEAU MAGASIN où l'on peut être certain d'être servi avec ponctualité et le mieux possible. St. Jean, 30 Mai 1860.

Grand Magasin de Marchandises Sèches

A BON MARCHE!!!

VIS-A-VIS LE GROS CADENAS ROUGE, GRANDE RUE RICHELIEU ST. JEAN.

J. E. CLEMENT & CIE.,

Annoucent qu'ils viennent de recevoir le plus grand Assortiment de Marchandises Sèches et de PELLETERIES qui se soient encore vu à St. Jean, tels que: Victorines et Manchons de Vison, de Marthe de Roche, de Casques de toutes sortes, une grande quantité de Tapis et Ta pisseries, de Châles brochés, de Patrons de Robes, convenable pour la saison, Gros de Naples et Mérinos Français de toutes les couleurs, Draps et Casimires, pour habillements d'hiver, de l'Anels, de Plaids et quantité d'autres articles trop long à énumérer, qu'ils vendront comme d'ordinaire à très grand marché. Et de plus ils ont aussi augmenté considérablement leur magasin de Mode, en Chapeaux de Velours des plus nouveaux goûts, Fleurs, Plumes et Rabans Français, une très grande variété de Manteaux des plus beaux Patrons, avec l'avantage de faire faire les changements que l'on désirera. Ainsi en venant visiter notre établissement, nous espérons que le grand choix et les prix modérés donneront satisfaction. J. E. CLEMENT et Cie. Grand Magasin de Marchandises Sèches, où il n'y a qu'un seul Prix!!!

PORLIER & DOZOIS,

RUE RICHELIEU, DEUXIÈME PORTE OUEST DE CHEZ MM. E. & D. MacDONALD.

Informent leurs amis et leurs pratiques, tant de cette ville que des paroisses environnantes qu'ils ont toujours en mains une grande variété de

Marchandises Sèches

des meilleurs goûts, consistant en Draps Noirs et Casimires, Doekins, Tweeds et Satinettes, Draps de Couleurs assortis pour Dames, Mouselines de Laine, Patrons de Robes assortis, Alpaca, Colours, Noirs et de Couleurs, Indiennes Françaises, Anglaises et Américaines. Coton Blancs et Jaunes, double et simple largeur. Ainsi qu'un assortiment beaucoup plus considérable

d'Epicerie et Effets de Groceries

pour les Familles, telles que Cassonades de Moscovado, Sucres raffinés et écrasés, Thé Vert et Noir, Café Vert, Grillé et Moulu, Fromage et Beurre Salé, Riz, Macaroni,

FLEUR, LARD,

Sel de Table et autres. De plus, une grande variété de Vins, Liqueurs, Cognac, Gin et Whiskey de Molsou.

En Gros et en Détail. St. Jean, 31 juillet 1860.

Maison Canadienne.

Montres, Horloges, BIJOUTERIES, ETC., ETC.

Porte voisine des Bureaux du "NEWS" RUE RICHELIEU, ST. JEAN.

J. Garceau

HORLOGER et ORFÈVRE, pratique et expérimenté, prend la liberté d'informer le public de St. Jean, et des paroisses environnantes, qu'il vient de recevoir un élégant assortiment de MONTRES en OR et en ARGENT, bijoux, bijoux et horloges de patrons très variés, ainsi qu'une quantité d'articles de fantaisie, dans les styles les plus nouveaux et les plus admirés, qu'il offre en vente moyennant la plus basse rémunération possible; Chaque article est garanti.

Les Montres, Horloges, Bijouteries, etc., seront réparées avec soin et promptitude, à cet établissement et à des prix très réduits.

avis aux MM. du Clergé. M. GARCEAU est maintenant prêt à prendre toutes commandes pour

VASES-SACHES ET Ornaments d'Église.

Il se charge aussi de toutes réparations dans ce genre qu'il exécute avec le plus grand soin et dans le plus court délai possible. St. Jean, 15 juin 1860.

M. Garceau informe de plus qu'il vient de recevoir un Assortiment complet de

CIGARES

ET

TABAC

les plus recherchés, ainsi qu'un choix de Pipes de Fantaisies. Un excellent choix de Gravures qu'il vend avec ou sans cadres à des prix très modérés. Il se charge aussi de faire encadrer toutes espèces de Tableaux et de Gravures sous le plus court délai. St. Jean, 23 oct. 1860.

FONDERIE d'Iberville.

Les propriétaires de cet Etablissement ont l'honneur d'offrir à leurs amis et au public leurs plus sincères remerciements pour l'encouragement qu'ils ont reçu depuis qu'ils ont ouvert leur manufacture. Ils continuent à manufacturer des

Poèles de Cuisine,

qu'ils vendent, en détail avec Vaisseaux en Fonte pour \$12 \$15 et \$18.

Des Poèles Doubles

de trois pieds avec quatre Vaisseaux en fonte pour \$18 SEULEMENT! DES

CHARRUES

de différents Patrons avec deux Pointes, de qualité Supérieure pour le modique prix de 8 piastres!!

Aussi: Des VAISSEAUX de toutes sortes à des prix très réduits. Les Marchands sont spécialement invités à venir visiter cet Etablissement avant d'aller acheter ailleurs. VINCELETTE & COURTOIS. Iberville, 14 Août 1860.

Pelleteries! Pelleteries!!

M. S. SIMMONS, rue Champlain, St. Jean, tient constamment en mains un grand Assortiment de Pelleteries pour Dames et Messieurs, consistant en BOAS, VICTORINES, MANCHONS, CASQUES, GANTS, MANCHETTES, &c., &c.

Toutes ses Marchandises étant manufacturées par lui, dans les derniers goûts, et avec le meilleur matériel; il invite le public à venir lui rendre visite et d'en juger par eux-mêmes.

En addition des ventes privées, M. Simmons veut bien, à différentes périodes de l'automne et de l'hiver, vendre ses Pelleteries par Encan, lesquelles, avis sera donné à temps. C. HIBBARD, Encanteur. St. Jean, 19 oct. 1860.

LANGELIER & FILS,

MANCHONNIERS,

Enseigne du GROS CHAPEAU ROUGE, RUE RICHELIEU, ST. JEAN.

On trouvera à cet Etablissement un Assortiment de Pelleteries à meilleur marché qu'ailleurs, consistant en: Victorines de Vison, Marthe de Roche, Fitch, Imitation de Marthe, Vison Allemand, Rats Musqués. Une grande quantité de Manchons de tous prix.

AUSSI: Un Assortiment considérable de Casques de Loure, Moutons de Perse, S. S. Seal, Moutons de Russie, Nauria, Coney, Loup Marin, Rats Musqués. Un Assortiment de Gants et Mitaines, de toutes sortes pour Dames et Messieurs.

DE PLUS: Ils paieront le plus haut prix pour toutes sortes de Pelleteries Vertes. Ils se chargeront de Nettoyer, Teindre et Réparer toutes espèces de Pelleteries à des prix très réduits et sous le plus court délai possible. Venez et voyez avant d'aller acheter ailleurs. LANGELIER & FILS. St. Jean, 5 oct. 1860.—m.

Nouvelle Importation DU Printemps. Aux Contrevents Barres. T. D. M^cGUIRE.

Tout en remerciant le public de l'encouragement qu'il en a reçu depuis le commencement de ses affaires, profite de cette occasion pour attirer l'attention de ses amis et des acheteurs en général sur ses Nouveaux Fouds de Magasin, consistant en MARCHANDISES SECHES de Goût et d'Étape,

Groceries, Ferronneries, Verreries, Clous, etc., etc.

Vins et Liqueurs de QUALITE SUPERIEURE Enseigne des CONTREVENTS BARRES RUE RICHELIEU. St. Jean, 30 Mai 1860.

Magasin en Gros et en Détail DE F. X. Langelier et Cie. RUE RICHELIEU.

L'on trouvera toujours dans cet établissement le plus grand assortiment de

Marchandises Sèches

de Goût et d'Étape qui puisse être vu dans St. Jean.

Une grande variété de

Tapis et Tapisseries.

Aussi :

Un assortiment général d'effets de

Groceries

ET Provisions de Famille. FAÏENNES ET LIQUEURS de toutes espèces.

De plus : FERRONNERIES, QUINCAILLERIES, USTENSILES DE CUISINE

FER EN BARRE

ET Charbon.

Peintures, Vernis, Huiles, Térébenthine, Brosses et Pinceaux de toutes sortes. St. Jean, 30 mai 1860.

E. Lessard, Boucher,

ETAL NO. 9,

Marché aux Viandes. M. Lessard achète les Volailles et les OEUFS au plus haut prix du Marché. St. Jean, 30 mai 1860.

Guilbault et Dufresne, RELIEURS,

COIN DES RUES St. Vincent et St. Amable, En face de la Librairie de MM. J. B. ROLLAND ET FILS. MONTREAL.

M. Guilbault et Dufresne exécutent, sur commande et dans le plus court délai toute espèce de RELIURES, dans les derniers goûts et aux prix les plus modérés. Montréal, 6 nov. 1860.

THEOPHILE ARPIN, Marchand de Grains.

Fleur, Lard, Volailles, OEUFS et toutes espèces de Produits, PLACE DU MARCHÉ AUX LEGUMES St. Jean, 30 mai 1860.

Hôtel St. Jean.

F. Monette, Propriétaire.

Rue Richelieu, au Centre des Affaires et à quelques pas du Marché. Il tient constamment des Voitures à la disposition du Public. St. Jean, 30 mai 1860.

Michon & Hazen, Cois des rues RICHELIEU ET CANAL à l'Enseigne DE LA BOULE ROUE. Etablissement Immense DE HARDE FAITE, Marchandises Sèches, Groceries, FERRONNERIES, LIQUEURS, etc., etc., etc. En Gros et en Détail.

Le département de Hardees Faites est sous la surveillance de

T. H. MESSIER, Tailleur.

Tout ouvrage recommandé, sera fait sous le plus court délai, et dans les derniers goûts. Le tout sera vendu aux plus bas prix rémunérateurs.

LES SOUSSIGNES, reconnaissant du patronage libéral qu'ils ont reçu du public en général depuis qu'ils sont établis dans cette ville, profitent de cette occasion pour le remercier.

Ils espèrent par leur assiduité dans les affaires, et leurs prix très modérés, mériter une continuation de son encouragement.

MICHON ET HAZEN. St. Jean, 30 Mai 1860.

MAISON CANADIENNE. TURGEON, MONAT ET CIE., PAVILLON TRICOLORE

Portant le nom Maison CANADIENNE, COTE OUEST DE LA Rue Notre-Dame, III

Deuxième porte du Palais de Justice.

Les Soussignés annoncent avec plaisir à leurs nombreuses pratiques, tant de la campagne que de la ville, qu'ils continuent à tenir un très grand Assortiment de Marchandises Sèches.

Les derniers steamers leur ont apporté un Assortiment des plus belles Etoffes pour Dames et recevront par chaque steamer de la ligne canadienne, des Patrons de Robes des plus nouveaux et des derniers goûts.

L'ancienneté de leur maison et les efforts qu'elle fait pour rencontrer une part du patronage public, lui en assurent la continuation et ils espèrent, comme par le passé, fournir à leurs pratiques tout ce que l'on peut trouver dans leur ligne de Commerce.

—Tel que— Manteaux d'Été en drap de toutes couleurs Mantilles et Poikans en soie Chapeaux pour Dames, de paille, toscan, soie et autres de derniers goûts.

Toutes commandes dans les articles de modes ci-haut mentionnés, sera exécutée sous le plus court délai et à des prix très-réduits.

—Aussi— Des Hardees Faites pour hommes, de toutes descriptions et des plus complètes. Toutes Marchandises marquées en chiffres et un seul prix.

TURGEON, MONAT & CIE. Montréal, 30 mai 1860.

DRMENAGEMENT. Turgeon & Monat.

Prendent la liberté d'annoncer à leurs pratiques et au public en général, qu'ils ont transporté leur Magasin, au No. 130, Rue St. Paul, ci-devant occupé par M. Jérôme Grenier et qu'ils continueront d'y tenir un Assortiment des plus complets en Marchandises Sèches.

—Aussi— En Hardees Faites dans les derniers goûts, avec des Etoffes les plus nouvelles.

Ils y tiendront, comme par le passé, un Assortiment très étendu de toutes espèces de Chapeaux feutres, en duvet, Chapeaux de soie de paille, etc., &c.

TURGEON & MONAT. Montréal, 30 mai 1860.

Salon d'Ambrotypes MAGASIN DE Montres, Horloges et Bijouteries DE WHELAN.

Les Soussignés informent le public qu'ils viennent de réparer et agrandir leur magasin de Bijouteries et leur Salon d'Ambrotypes, situé Rue Richelieu, en face de l'Hôtel Metette.

Ils ont constamment en mains un bon assortiment des divers articles qui dépendent de leurs différentes branches d'affaires.

Il se charge de la réparation des Montres Horloges et de toutes espèces de Bijouteries et garantissent leurs ouvrages.

Portraits, de toutes grandeurs pris d'après toutes les règles de l'Art et de la manière la plus parfaite aux plus bas prix.

Les Soussignés seront prêts, en tous temps, à se transporter à domicile pour prendre les Portraits de personnes malades ou mortes.

Ils viennent de faire l'acquisition d'un instrument des plus parfaits et de très grandes dimensions, avec lequel ils peuvent prendre toutes espèces de paysages, résidences ou édifices publics. Les échantillons que le public est à même d'examiner dans leur atelier, représentant plusieurs édifices et résidences remarquables de St. Jean et des environs, peuvent donner satisfaction aux goûts les plus délicats.

Prenez la peine de leur rendre visite et d'examiner les spécimens avant d'aller ailleurs. WHELAN & FRÈRE. St. Jean, 30 mai 1860.

Hôtel du Marché PAR E. Mercier, Place du Marché aux Legumes COTE NORD. St. Jean, 30 Mai 1860.

AUGUSTIN DEMERS, Epicier, COIN DES RUES CHAMPLAIN ET BERNIER.

Annonce que l'on trouvera toujours dans son établissement, la meilleure collection d'Épicerie pour les familles. Ayant une grande expérience dans sa ligne d'affaire, il est en mesure de pourvoir aux besoins de ses pratiques en ayant constamment en mains un fonds considérable et complet de Thé vert et noir, Cassonades, Savons, Epinois, Chandelles, Epices, etc., etc.

Sa ligne de conduite est d'offrir de bonnes marchandises A BAS PRIX!!! St. Jean, 30 mai 1860.

T. ROY, MARCHAND En Gros et en Détail.

Coin des rues Ferre et Napier.

Annonce à ses amis et au public que l'on trouvera toujours dans son magasin, une grande variété de Marchandises Sèches, tel que : Drap, Casimire, Tweed, Echappes brochés et Barège, Patrons de Robes, Parasols, Chapeaux de Paille dans les derniers goûts.

—Aussi— Toutes sortes d'Épiceries ET Provisions. EAU-DE-VIE, VINS ET LIQUEURS.

—De plus— Un Assortiment général de Ferronneries et Quincailleries.

Enfin, tout ce que l'on peut avoir besoin pour une famille. Iberville, 30 mai 1860.

H. CORBAN, ORFÈVRE ET HORLOGER, RUE RICHELIEU, COTE EST. St. Jean, 30 mai 1860.

EDOUARD BOURGEOIS, COIN DES RUES Richelieu et Iberville, EN FACE DU PONT.

Tient constamment en mains un assortiment complet de Marchandises Sèches, Groceries, Ferronneries, Epiceries, Charbon pour foyers, Fournitures de voitures

Flour, Poisson, Vins et liqueurs de toutes espèces et qualités. St. Jean, 30 Mai 1860.

C. J. LABERGE, AVOCAT. Rue Bernier, St. Jean, 1 déc.

J. DELAGRAVE, AVOCAT. Rue Nationale, St. Jean, 30 mai.

H. TUGAULT, AVOCAT. Rue Nationale, t. Jean, 30 mai.

OHS. LOUPRET, AVOCAT. Rue Napier, Iberville, 30 mai.

Edmond Ducondo, AVOCAT. Rue Nationale, Porte voisine du Bureau d'Enregistrement. St. Jean, 30 mai 1860.

J. L. DECARY, AVOCAT. Napierville.—Bureau au Palais de Justice à St. Cyprien. Napierville, 12 juin 1860.

P. D. HEYNEMAN, AVOCAT. NAPIERVILLE. Napierville, 19 juin 1860.

T. B. JOBSON, NOTAIRE. Coin des Rues Bernier et Champlain.—30 mai.

F. G. MARCHAND, NOTAIRE. Rue Bernier, St. Jean, 30 mai.

S. A. DAVIGNON, NOTAIRE. Rue Iberville, St. Jean, 30 mai.

PH. BEAUDOUIN, NOTAIRE. Rue Stephenson—Iberville, 14 déc. 1860. N. B.—Il écrit les deux langues.

J. H. Aubertin, NOTAIRE. Rue Stephenson, Iberville, 30 mai.

V. & O. Vincelette, NOTAIRES. Rue Napier.—Iberville, 30 mai 1860.

Ohs. Thomas Charbonneau, NOTAIRE, L'ACADIE. L'Acadie, 22 juin 1860.

Hypolite Gervais, HUISSIER. Coin des rues Surveyor et Christie.—Iberville, 30 mai 1860.

Dr. A. Loupret, Rue Napier.—Iberville, 30 mai 1860.

Dr. BISSONNET, Rue Nationale, vis-à-vis l'Eglise Catholique. St. Jean, 30 mai 1860.

Dr. L. G. V. de Lorimier, NAPIERVILLE. Napierville, 22 juin 1860.

NOUVEL ET SEUL Etablissement Canadien!

BROSSES, A des prix tres moderes. Guenette et Frère.

NO. 78, RUE NOTRE-DAME, VIS-A-VIS LE JARDIN DU GOUVERNEUR, MONTREAL.

Tiennent constamment en mains un assortiment varié de Brosses à plancher, à coulier, à poêle, à cheval, à drap, à chaises, à goudron, à Tanneurs, Blanchissoirs, Epoussoirs, Têtes de balais, Pinceaux fins pour peinture, pour vernis, pour chassis, etc., etc. Tout ouvrage fait par eux-mêmes et des mieux fini.

Toute commande pour être faite à St. Jean, à Mr. L. Bourguignon qui pourra fournir un échantillon de tous les articles ci-dessus mentionnés. St. Jean, 30 mai 1860.

Lamothe et McGregor, MARCHANDS A COMMISSION EN GENERAL ET ENCANTEURS. OFFRENT EN VENTE :

Vins Français, Claret en quarts et en bouteilles, de différentes marques, Champagne, Sherry, Port, Ale pâle et Porter, etc., etc.

Eau-de-vie, Jamaïque, Genevièvre, Whiskey (en douane ou droits payés.) Ils donneront leur attention à toute affaire qui leur sera confiée. Ayant un magasin grand et commode ils pourront faire avec aisance toute vente publique ou privée.

Ils continuent à faire des avances libérales sur toutes sortes de marchandises, et paient comptant toute vente qui leur est confiée. Ils sollicitent respectueusement les ventes à domicile. LAMOTHE ET MCGREGOR, 192, Rue St. Paul. Montréal, 14 juin, 1860.

Fabrique de Chanx du Canada. LAMOTHE ET MCGREGOR, AGENTS.

HENRI MEROIER, Hotelier ET COMMERÇANTS DE GRAINS Cois de la Place du Marché et de la rue Nationale.

Tient constamment en mains un assortiment complet de FLEUR, GRAINS de tous espèces, LARD, VOLAILLES, OEUFS et de tout genre de produits. St. Jean, 30 Mai 1860.

MOISE LEFEBVRE MARCHAND DE CHAUSSURES A bon marche, RUE RICHELIEU, VOISIN de MM. E. & D. Macdonald.

Si vous désirez quelque chose de bon et de durable, à des prix modérés, entrez chez M. Lefebvre, où vous trouverez un grand assortiment de Chaussures pour Dames, Messieurs et Enfants, de tous genres et qualités aux plus bas prix possible. Tous ses ouvrages sont garantis, tant pour le fini, la durée, que pour l'élégance et la souplesse. St. Jean, 30 Mai 1860.

R. GARAND, MEUBLIER-EBENISTE. EN FACE DE L'EGLISE CATHOLIQUE.

M. Garand informe ses amis et le public en général, qu'il continue, comme par le passé, à recevoir des ordres pour toutes espèces de Meubles de première qualité.

Il tient aussi en main un assortiment général de Meubles qu'on peut visiter en tous temps. Il attire particulièrement l'attention du public sur ses Paillasses à Ressorts et ses Couchettes à l'épreuve du Feu, lesquelles peuvent se monter et démonter par une femme en une minute. Il en garantit la solidité.

—De plus— Il se charge de toutes espèces de Sculptures en bois ou en métal. Toutes réparations seront faites avec propreté et élégance, sous le plus court délai. St. Jean, 30 mai 1860.

MOISE KEGLE, MARCHAND-TAILLEUR Rue Richelieu DEUXIEME MAISON AU SUD DU PONT. Tient un grand assortiment de Hardees-Faites et exécute les commandes sous le plus court délai et de la manière la plus ponctuelle. St. Jean, 22 Mai 1860.

JULIEN BISCORNAIS, PLACE DU MARCHÉ AUX LEGUMES. Tient constamment en mains un Assortiment très étendu de Fleur, Lard, Volailles, OEUFS et de toutes espèces de Produits. St. Jean, 30 mai 1860.

Eusebe Laplante dit Courville, MARCHAND DE GRAINS. Fleur, Lard, Volailles, OEUFS et de toutes espèces de produits. Il espère que ses amis et le public en général voudront bien visiter ses produits avant d'acheter ailleurs. St. Jean 19 mai 1860.

DAVID LEFEBVRE, Marchand de Chaussures, EN GROS ET EN DÉTAIL. Rue Richelieu, cote Ouest. M. Lefebvre a l'honneur d'informer ses amis et le public en général que l'on trouvera toujours à son Magasin un grand Assortiment de Chaussures de toutes sortes et de tous prix. Toutes commandes seront exécutées sous le plus court délai. Il garantit son ouvrage. St. Jean, 30 Mai 1860.

Le Franco-Canadien PARAIT LES MARDI ET VENDREDI DE CHAQUE SEMAINE.

Les conditions de l'abonnement sont : DEUX PIASTRES ET DIX CENT par payables à la fin de chaque année, ou DEUX PIASTRES payables d'avance. Toutes lettres et correspondances doivent être adressées (franç de port) au Propriétaire du Franco-Canadien, à St. Jean.

Prix des Annonces. Six lignes, première insertion 50 cts. Chaque insertion subséquente 13 " Dix lignes, première insertion 67 " Chaque insertion subséquente 17 " Au-dessus de dix lignes, par ligne 7 " Chaque insertion subséquente, par lig. 3 " Un quart, à l'année 300.00 Un demi-quart " 16.00

L. Bourguignon, IMPRIMER ET PROPRIÉTAIRE. Rue Champlain, 2ème maison nord de la rue Bernier.